



En me separent de mon mari puis-je prendre se donc j'ai besoin

Par **maria**, le **17/12/2008** à **08:38**

je vais me separer de mon mari et vivre avec mes enfants et je voudrais savoir si mon mari peu m empecher de prendre quelques meubles ma vaisselle et autres utensils de cuisine qui sont a moi (que j avais avant le mariage) nous avons cuisinni re et frigo en double es ce que je peux en prendre 1 de chaque pour moi car il dit que si je part il ne me donnera rien ,que tout est a lui quelques meubles ont  t s donner par des personnes amis j ai une fille de 17 ans peut il l obliger a rester avec lui ? en vous remerciant j'attend avec impatience votre r ponse amicalement maria

Par **timati**, le **17/12/2008**   **10:16**

Bonjour Maria.

Vous n'avez pas   vous inqui ter, en cas de divorce, vous avez le droit   la moiti  du patrimoine (sauf si vous avez un contrat de mariage de s paration de biens?) et peut- tre m me   une pension pour vous et vos enfants.

Pour ce qui est de leur garde, votre mari n'a pas   obliger qui que ce soit   rester avec lui puisque ce n'est pas   lui seul de d cider.

Consultez un avocat pour vous aidez dans vos d marches et saisissez le Juge aux Affaires familiales (JAF) de votre lieu de r sidence.

Attention   ne pas faire d'abandon de domicile conjugal.

Cordialement.